



Commune de Clémont

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2024

PROCES VERBAL

Le 07 mars 2024, à 18h30 le conseil municipal, sur convocation adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Madame Dominique TURPIN, Maire, préside la séance.

Présents : Mmes : DEPEE Odile, ROBLIN Clémence, TURPIN Dominique, SCHWAB Marie-Christine MM : DIOT Jacques, FÈVRE Gilles, BIDAULT Philippe, PLAUD Christophe,

Absents excusés : M. LOUIS Charles-Henry donne pouvoir à M. FÈVRE Gilles, Mme MEIER Catherine

Absents : M. JATHAN Philippe

Début de la séance : 18h39

Secrétaire de séance : Mme Roblin

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2024 : Adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions du maire agissant par délégation du conseil municipal : Néant

Ordre du jour :

- Subventions aux associations année 2024
- Approbation du compte de gestion commue 2023
- Adoption du compte administratif commune 2023
- Affectation du résultat 2023 de la commune
- Approbation du compte de gestion assainissement 2023
- Adoption du compte administratif assainissement 2023
- Affectation du résultat 2023 de l'assainissement
- Questions diverses

I. Délibération 2024 068 : Subventions aux associations 2024

- **Rapporteurs :** Mme le maire et Mme DÉPÉE Odile

Madame le Maire donne la parole à Madame DÉPÉE, responsable de la commission associations, qui présente la liste des subventions 2024 demandées et présentées lors de la commission des finances qui s'est tenue le lundi 4 mars 2024.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Coopérative scolaire : 500 € ; Dynamic Clémontoise : 200 € ; Four à Pain : 500 € ; Sauvegarde du Patrimoine : 500 € ; Pétanque Clémontoise : 200 € ; Team Deuch : 400 € ; Amicale Pompiers : 700 € ; APE : 400 € ; Harmonie Saudre et Sologne : 400 € ; M.A.M : 400 € ; Association les Amis des Bibliothèques du Cher : 108 € ; Association Sportive Collège Gérard Philippe : 150 € ; Entente Sportive Aubigny Football : 100 € ; G.S.C.F (Groupe Secours Catastrophe Français) : 100 €

Il est précisé que certaines associations clémontoises n'ont pas fait de demande.



Commune de Clémont

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions telles qu'énumérées ci-dessus.

Le total de 2024 est de 4 658 € et une enveloppe budgétaire de 4 700 € au compte 65748 sera inscrite sur le budget primitif.

VOIX POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II. Délibération 2024_069 : Approbation du compte de gestion- commune 2023

- Rapporteur : Mme le maire

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur.

Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2023.

Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOIX POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III. Délibération 2024_070 : Adoption du compte administratif - commune 2023

- Rapporteur : Mme le maire et Mr FÈVRE Gilles

Madame le maire présente le compte administratif de la commune, selon la note de présentation, qui s'établit comme suit pour l'année 2023

INVESTISSEMENT :	Recettes : 66 196.30 €	Dépenses : - 153 663.64 €
FONCTIONNEMENT :	Recettes : 858 112.55 €	Dépenses : - 711 737.38 €

La section d'investissement présente donc un solde déficitaire de - 87 467.34 € et la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 146 375.17 €.

Madame le maire précise que 2 emprunts se terminent en 2024.

Madame le maire quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Monsieur FEVRE, 1er adjoint, fait procéder au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2023.

VOIX POUR : 08 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV. Délibération 2024_071 : Affectation du résultat - commune 2023

- Rapporteur : Mme le maire

Suite à la commission des finances du lundi 04 mars 2024 et après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement (R002) : 619 087.28 €



Commune de Clémont

- Investissements (R1068) excédent de fonctionnement capitalisés : 18 928.54 €

VOIX : POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V. Délibération 2024 072 : Approbation du compte de gestion -assainissement 2023

- Rapporteur : Mme le maire

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur

Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion "assainissement" du receveur municipal 2023

Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

VOIX POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI. Délibération 2024 073 : Adoption du compte administratif -assainissement 2023

- Rapporteur : Mme le maire et Mr FÈVRE Gilles

Madame le maire présente le compte administratif de la commune qui s'établit comme suit pour l'année 2023

INVESTISSEMENT : Recettes : 22 819.20 € Dépenses : - 11 680.56 €

FONCTIONNEMENT : Recettes : 49 700.19 € Dépenses : - 54 309.36 €

La section d'investissement présente donc un solde excédentaire de 11 138.64 € et la section de fonctionnement présente un solde déficitaire de - 4 609.17 €.

Madame le maire quitte la salle afin de ne pas participer au vote.

Monsieur FEVRE, 1er adjoint, fait procéder au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif « assainissement » pour l'année 2023.

VOIX POUR : 08 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII. Délibération 2024 074 : Affectation du résultat- assainissement 2023 :

- Rapporteur : Mme le maire

Suite à la commission des finances du lundi 04 mars et après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023,

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement (R002) : 2 617.38 €
- Pas de besoin en investissement

VOIX POUR : 09 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0



Commune de Clémont

Questions et informations diverses :

- Bertrix : Dossier en attente du jugement
- Devis du Kubota : très cher → le conseil municipal souhaite un autre devis de réparations.

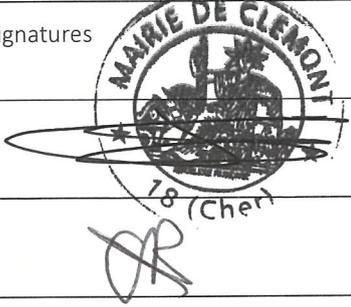
Mme le maire :

- Soumet l'idée de faire réaliser des t-shirts à « l'effigie » de Clémont pour mise en vente au profit de la commune. Elle demande à ce que chacun réfléchisse à un logo, une phrase...
Mmes Roblin et Schwab ne sont pas convaincues par le projet et proposent plutôt des tote-bags
Le conseil municipal retient l'idée, reste à définir l'inscription.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 h 48

Date d'affichage en mairie : 02/04/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 02/04/2024

		Signatures
Président de la séance :	Mme TURPIN, maire	
Secrétaire de la Séance :	Mme ROBLIN	